



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVÉES
Syndicat Professionnel régi par le Code du Travail - Créé en 1950
Enregistré à la Mairie de Paris sous les numéros Ville de Paris : 19890130 / Préfecture : 12789

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de l'affaire de l'enlèvement de madame Jacqueline Veyrac à Nice, le dénommé « Tintin », de son nom Luc Goursolas, n'est pas détective privé.

En effet il n'a fait aucune demande de carte professionnelle ni d'agrément auprès du CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité) unique organisme officiel du ministère de l'Intérieur qui gère et contrôle les détectives privés.

Depuis 2003, la profession de détective privé (dénommée aussi agent de recherches privées) est une profession sérieuse, reconnue et drastiquement encadrée, par son ministère de tutelle : l'Intérieur.

Pour être détective privé, il faut une formation de niveau licence pro en droit, seuls 4 organismes officiels gèrent ces formations, à savoir les facultés de droit Assas, Nîmes, et les organismes IFAR à Montpellier et ESARP à Paris.

Une fois ce diplôme en poche, il faut demander un agrément et une carte professionnelle auprès du CNAPS. C'est seulement après enquête minutieuse, parfois longue, que le CNAPS délivre ou non ces documents officiels.

Luc Goursolas, n'en a jamais fait la demande, et pour cause puisque selon la presse et son blog, sa moralité n'est pas conforme à la législation. Ce monsieur a été correspondant de presse à Nice et paparazzi amateur.

Depuis juillet 2012, un code de déontologie officiel publié (au J O) par le CNAPS, encadre et protège les vrais détectives privés.

L'ensemble de la profession des détectives privés se sent bafoué et diffamé par les affirmations de ce monsieur, relayées par la presse.

Le Syndicat national des agents de recherches privées, SNARP - France détective, se réserve le droit de se porter partie civile.

Jean-Emmanuel DERNY

Président du SNARP